

III. PRINCIPALES ÉTAPES CONCERNANT L'ANNEXION DE TERRITOIRE

A. Conditions préliminaires

- Contiguïté territoriale
- Description et plan du territoire

B. Procédure officielle d'une demande d'annexion

- Avis de motion et, par la suite, adoption du règlement d'annexion
- Prise de position des intervenants du milieu (municipalité dont le territoire est visé par l'annexion et la MRC)

C. Consultation des personnes habiles à voter

- Approbation des personnes habiles à voter du territoire visé par l'annexion (avis public, registre et, si nécessaire, scrutin référendaire)

D. Analyse du dossier

- Transmission du règlement d'annexion et autres documents requis au MAMROT
- Analyse et interventions possibles du MAMROT, au besoin
- Négociation d'un accord sur le partage de l'actif et du passif, le cas échéant

E. Décision ministérielle